



COMMUNE D'OPPEDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil élu le 23 mars 2014)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 13 Mars 2019 à 18 heures 30

Date de convocation : 07/03/2019

Conseillers présents : DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, FERAUD Gérard, PAGES Jean Pierre, BAGNOL Laurence, BUHON Claude, BARDONNET Aurore, BOSC Martine, YUSTE Guillaume.

Absent(e) excusé(e) :
- DEBATTISTA Hugo qui donne pouvoir à Mr YUSTE
- OLIVET Michelle qui donne pouvoir à Mme BOSC

Absent(e) non excusé(e) : - MONE Virginie, ALLEGRO Anne-Marie

1/ Désignation du secrétaire de Séance : Guillaume YUSTE

2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

Point N°5 du Conseil municipal du 29/02/2019 : HAUT DES POULIVETS - mission de réalisation foncière demandée à l'EPF PACA -
Présentation et Acceptation de la convention :

« Après délibération le Conseil municipal à la majorité des membres par (12 Pour et 1 Abstention I.CASTEAU) »
et non 13 Pour.

3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

Mr FERAUD : SIRTOM – LMV : Changement de mode de fonctionnement pour le PAV au cimetière avec la suppression des containers et remplacement par des colonnes uniquement. Les Ordures ménagères seront à déposer dans les containers enfouis du parking de l'église.
Déplacement des containers au niveau des Lônes

Mme BARDONNET : Conseil D'école : Baisse des effectifs mais pas de fermeture de classe prévue l'année prochaine. Une réflexion est menée pour prendre les enfants plus jeunes sous certaines conditions

Mr DEILLE : Ecole : l'école à remercier la mairie pour l'espace qui a été mis en place en face de l'école maternelle à la mémoire de Joelle PIERANGELLI

Le carnaval sera organisé hors du temps scolaire, les parents attendent la mise en place du logiciel « Famille » afin de pouvoir régler la cantine et l'APS par carte bancaire.

Le chauffage de l'école est stabilisé ce qui est beaucoup plus confortable

MME BOSC précise que nous avons la chance d'avoir une équipe d'enseignants très impliquée

Mme BAGNOL : Echo de l'Oppédois : invite le conseil municipal à lui faire suivre des informations pour le prochain oppédois, Mr GREGOIRE propose d'informer des différents travaux en cours les souleyans, les lônes.

Mr DEILLE : CLE – SAGE du Calavon Coulon : Mise à jour et modification du règlement pour la déviation de coustellet

4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 56/14 du 13/12/2014 portant délégation.

01/19 : Suppression de la régie Cantine – regroupement avec APS

Présentation et acceptation des Comptes administratifs et Comptes de Gestion 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'année 2018 pour les différents budgets de la Commune :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT GLOBAL	
	Dépenses	Recettes(dont excédent reporté)	Dépenses	Recettes(dont excédent reporté)	Déficit	Excédent
Commune	1 208 220.98	1 918 025.89	433 108.26	468 408.52		745 105.17
M 49 (Ass.)	55 373.34	189 573.39	33 119.21	41 551.35		142 632.19
LOCAUX CIAUX	4 109.09	21 349.36	17 022.81	52 000.02		52 217.48
PARKING VO	47 663.19	59 540.55				11 877.36

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Le Conseil Municipal **sous la présidence de Mr GREGOIRE 1^{er} Adjoint** est invité à accepter les différents comptes administratifs et comptes de gestion de la Commune .
après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte les comptes administratifs et comptes de Gestion 2018 des différents budgets

6/ Délocalisation des mariages et élections européennes suite aux travaux de la mairie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des travaux de la salle de la mairie, il y a lieu de délocaliser la célébration des mariages et les élections dans la salle des associations de « l'Espace Jardin de Madame »

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le transfert de la célébration des mariages et des élections européennes à l'espace jardin de madame.
- Charge Monsieur le maire de sa mise en place et d'en informer les autorités compétentes

7/ Exonérations des pénalités de retard Ets MORETTI - Travaux toitures Eglise NDA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des pénalités de retard peuvent être appliquées dans le cadre du marché public concernant les travaux de la toiture de l'église NDA.

Les retards occasionnés n'étant pas de la responsabilité de l'entreprise, il propose d'exonérer l'entreprise MORETTI de ces pénalités afin de solder ce marché.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'exonération des pénalités de retard
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires
- Autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier

8/ Questions diverses

9/ Informations diverses

A/ remerciements divers

B/ création d'une commission pour le personnel à prévoir

La séance est levée à 19 heures 45
(0 Personne dans la salle)

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A OPPEDE, le 14/03/2019

Le Maire
Alain DEILLE



Le Secrétaire de séance
Guillaume YUSTE